



## COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE « AISNE VESLE SUIPPE »

### Compte-rendu de la 22<sup>ème</sup> réunion de la CLE

Mercredi 18 février 2015 de 18h30 à 20h15 à Gueux

#### Ordre du jour :

1. **Présentation des résultats de l'étude zones humides**
2. **Validation du rapport d'activités de la CLE**
3. **Election d'un membre du bureau**
4. **Présentation des projets de SDAGE et de PGRI**

Présence des membres de la CLE : (23 membres présents et 1 pouvoir)

Collège des "élus"			
Structure	Représentant		Présence
Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims	Arnaud	BEAUFORT	X
Communauté de Communes Champagne Vesle	Francis	BLIN	X
Communauté de communes du Val de l'Aisne	Patrick	BOCHET	X
Association des Maires des Ardennes	Jean-Marc	BRIOIS	
Association des Maires de l'Aisne	James	COURTEFOIS	
Association des Maires de la Marne	Michel	CREDOT	Excusé
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Ardre (SIAA)	Dominique	DONZEL	X
Communauté de Communes du Nord Champenois	Gilles	DROCOURT	X
Syndicat des eaux du Rouillat	Michel	FRUIT	Excusé
Conseil Général des Ardennes	Mireille	GATINOIS	
Syndicat de Gestion et de Mise en valeur de l'Aisne Axonaise non navigable (SIGMAA)	Rémy	GILET	X
Syndicat des eaux de Fismes	Jacques	GOSSARD	
Entente Oise Aisne	Dominique	GUÉRIN	
Association des Maires de la Marne	Serge	HIET	Pouvoir à M. BLIN
Conseil Régional de Picardie	Sylvie	HUBERT	
Association des Maires de la Marne	Francis	LEMPEREUR	
Communauté de l'Agglomération Rémoise	Jean	MARX	Excusé
Communauté de l'Agglomération Rémoise	Laure	MILLER	
Syndicat des eaux de Beaurieux	Françoise	MOLINE	X
Conseil Régional de Champagne-Ardenne	Jean	NOTAT	Excusé
Conseil Général de la Marne	Jean-Pierre	PINON	
SIABAVE	Fabrice	ROBERT	Excusé
Communauté de communes du Pays Rethélois	Alain	SAMYN	X
Conseil Général de l'Aisne	Ernest	TEMPLIER	
Association des Maires de l'Aisne	Philippe	TIMMERMAN	
SIABAVE	André	VAN COMPERNOLLE	X
Communauté de communes de Suipe et Vesle	Denis	VAROQUIER	Excusé
Communauté de communes de la Vallée de la Suipe	Claude	VIGNON	Excusé

Collège « des usagers »		
Structure	Représentant	Présence
Association des communes riveraines de l'Aisne Ardennaise		Excusé
Chambre d'Agriculture de l'Aisne	Alain FOUCON	X
Chambre d'Agriculture des Ardennes		Excusé
Chambre d'Agriculture de la Marne	François PREVOTEAU	X
Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale de l'Aisne	Marie-Godèle GANIVET	X
Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims-Epernay	Emmanuelle MARTIN	X
Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne (CIVC)		
Fédération de la Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Dominique THIEBAUX	X
Fédération de l'Aisne pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Gilbert LANTSOGHT	X
Marne Nature Environnement		
Syndicat interprofessionnel des entreprises des services d'eau et d'assainissement	Frédéric COSTE Michel GIRAUD	X
Union fédérale des consommateurs - Que choisir de la Marne	Jean-Marie ABBADIE	X
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) de Picardie	Thibault HUYGHE	X
Union des Sylviculteurs de la Marne		

Collège « de l'Etat »		
Structure	Représentant	Présence
Le Préfet coordinateur de Bassin ou son représentant		Excusé
Le Préfet de la Marne ou son représentant		
Le Préfet de l'Aisne ou son représentant		
Le Préfet des Ardennes ou son représentant		
Le Directeur de la DREAL Champagne Ardenne ou son représentant	Magali MULOT Frédéric LISACK	X
Le Directeur de la DREAL Picardie ou son représentant		
Le Directeur de la DRAAF Champagne-Ardenne ou son représentant		
Le Directeur de l'ARS Champagne-Ardenne ou son représentant		
Le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou son représentant	Anne-Louise GUILMAIN	X
Le Responsable de la Mission Inter Services de l'Eau de la Marne ou son représentant	Florent COLIN	X
Le Responsable de la Mission Inter Services de l'Eau de L'Aisne ou son représentant	Patrice DELAVEAUD	X
Le Délégué Interrégional de l'ONEMA ou son représentant		Excusé
L'Ingénieur de VNF responsable de l'arrondissement Champagne ou son représentant		
Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne ou son représentant	Nicolas VANDERHEEREN	X

Etaiement également présents:

- Philippe PINON-GUERIN, Directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne
- Jessica WENDLING, Chargée de mission au Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne
- Béatrice NIVOY, SIABAVE

XXXX

M. BLIN accueille les membres de la CLE.

**1. Présentation des résultats de l'étude zones humides**

Mme GANIVET demande s'il est possible de faire remonter des informations concernant certaines zones humides alerte. Elle indique que les bassins de l'ancienne sucrerie de Condé-sur-Suipe identifiés en zones humides alerte, sont des milieux très anthropisés sur lesquels il convient d'être vigilant.

Mme WENDLING répond que toute information permettant de statuer sur l'effectivité ou non d'une zone humide sera utile.

M. HUYGHE demande pourquoi l'effectivité des zones humides alerte n'a pas été confirmée par de la pédologie.

Mme NIVOY répond qu'au vu de la superficie des zones humides alerte, l'analyse pédologique était trop onéreuse.

M. PREVOTEAU regrette que l'aspect pédologique n'ait pas pu être pris en compte.

M. COLIN précise qu'une zone humide est définie par la présence de sols OU de végétation caractéristique.

M. VANDERHEEREN demande des précisions sur l'échantillonnage. Il juge que pour communiquer auprès des propriétaires fonciers, la méthode doit être clairement explicitée.

Mme WENDLING répond que l'échantillonnage a été réalisé à partir d'une analyse visuelle.

M. COLIN rappelle que la destruction de zones humides (assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais) est soumise à déclaration à partir de 1000m<sup>2</sup> (rubrique de la nomenclature eau).

M. VANDERHEEREN déclare que la finalité de cette étude est de donner des prescriptions voire des contraintes de gestion sur ces zones et que, de ce fait, il sera important de bien communiquer auprès des propriétaires fonciers.

Mme NIVOY répond que dans un premier temps une communication sera faite auprès des élus. Dans un second temps un travail de communication devra être effectué envers les propriétaires. Il sera judicieux de travailler en collaboration avec les représentants des propriétaires afin réfléchir ensemble aux préconisations de gestion. Elle indique qu'aucune contrainte n'est prévue sur ces zones.

M. PINON-GUERIN précise que la phase 4 de l'étude consiste en une caractérisation des zones humides. Cette caractérisation sera utile pour la définition des mesures de gestion.

M. PREVOTEAU souhaite que les propriétaires soient informés de la réglementation sur les zones humides citées par M. COLIN.

Mme NIVOY répond qu'il est prévu de réaliser une fiche sur les zones humides à diffuser avec les résultats de l'étude. Cette fiche mentionnera la réglementation.

Mme GANIVET demande si les périodes de prospection sont renseignées, la météorologie variant d'une année à l'autre.

M. PINON-GUERIN répond que les limites des zones humides ne varient pas en fonction de la météorologie contrairement aux zones en eau. En effet, le caractère humide est essentiellement dû à la typologie du sol.

Mme WENDLING stipule que les périodes de prospection sont renseignées dans le rapport.

## **2. Validation du rapport d'activités de la CLE**

M. BLIN relate le travail important du bureau pour rendre les avis de la CLE.

### Prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme :

Mme GANIVET juge qu'il est pertinent de suivre les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT) auxquels les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) doivent être compatibles.

M. LISACK indique que la DREAL Champagne-Ardenne a élaboré une doctrine de prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme. L'étude du SIABAVE est intégrée à la cartographie régionale des zones humides qui est communiquée lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

M. DELAVEAUD indique que la DREAL Picardie a également élaboré une doctrine.

M. VANDERHEEREN propose d'informer les bureaux d'étude qui élaborent les documents d'urbanisme.

Le rapport d'activité de la CLE est approuvé à l'unanimité.

## **3. Election d'un membre du bureau**

M. BLIN indique que lors de la dernière CLE, les membres avaient exprimé le souhait que ReimsMétropole soit représentée au sein du bureau. M. VAN COMPERNOLLE (élu à Cormontreuil) propose donc sa candidature.

M. BLIN demande si parmi le collège des élus, il y a des membres qui s'y opposent ou souhaitent s'abstenir. Aucune observation n'étant formulée, M. VAN COMPERNOLLE est élu à l'unanimité.

## **4. Présentation des projets de SDAGE et de PGRI**

Il est convenu que les projets de SDAGE et de PGRI seront examinés en bureau. La date de la réunion sera communiquée à l'ensemble des membres de la CLE qui pourront participer s'ils le souhaitent. Les projets d'avis seront envoyés aux membres de la CLE qui pourront demander que la CLE se réunisse afin de valider les avis si nécessaire.